Évaluation des risques induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs

Expertise collective de l'ANSES*

** Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.*

Aggravation des catastrophes naturelles, érosion des littoraux et désertification, flux migratoires des réfugiés climatiques et autres phénomènes ont été largement documentés dans le cadre d'études prédictives ou prospectives consacrées au changement climatique. Jusqu'à présent, les travaux consacrés aux conséquences sur la santé des travailleurs étaient peu nombreux. C'est pourquoi il convient de saluer la sortie de l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), réalisé « *dans le cadre d'une démarche d'anticipation prospective Évaluation des risques induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs* ». Il s'agissait dans cette étude d'identifier les risques professionnels potentiellement augmentés.

L'originalité de la démarche tient aussi à la méthode utilisée qui s'est attachée à considérer d'abord les « *circonstances d'exposition* », c'est-à-dire à faire le lien avec le travail réel plutôt qu'avec un travail prescrit qui pourrait être inféré d'une lecture trop rapide et superficielle des intitulés des métiers. L'intérêt de cette méthodologie est qu'elle permet de donner une vision globale des changements à venir, transversale aux différents métiers. Il n'entre pas dans le cadre de cette recension de traiter de l'ensemble des risques considérés par le groupe de travail : on se focalisera plutôt sur les principaux changements (quelquefois contre-intuitifs) identifiés.

Les phénomènes climatiques extrêmes sont **des sources potentielles de désorganisation de la production**. Il s'agit bien sûr des risques humains liés aux tempêtes, aux précipitations massives (risques de submersion et de noyade), aux incendies liés à des sécheresses fortes et de longue durée, y compris dans les activités de remédiation et de secours... Mais il faut aussi considérer toutes les conséquences dans la production d'une économie de plus en plus mondialisée, où les chaînes de valeur impliquent les différents continents : cette désorganisation peut avoir pour résultats des pertes de production et une dégradation de la situation de l'emploi susceptibles d'avoir des conséquences matérielles mais aussi psychologiques sur les travailleurs.

Face à une augmentation de l'intensité des vagues de chaleur, des températures maximales extrêmes et des températures nocturnes élevées, les travailleurs seront confrontés à des **effets physiologiques** tels que crampes et malaises, mais aussi à des **effets neuropsychologiques** susceptibles d'entraîner une baisse de la vigilance avec des conséquences dans de multiples domaines : perturbations de l'équilibre, déplacements internes à l'entreprise ou externe, gestion des équipements de travail... Ces risques sont majorés dans des activités imposant des efforts intenses, prolongés, répétés, impliquant possiblement des postures contraignantes. De même, le déficit de récupération peut se traduire par des situations de tension accrues, face aux collègues ou à l'extérieur. Cependant, ces phénomènes ne sont pas forcément durables et peuvent se résorber partiellement (voire complètement) passée la phase d'acclimatement.

Les conditions climatiques évoquées dans le paragraphe précédent ont également des **conséquences en termes de risques chimiques**. Pour les substances avec une forte tension de vapeur, le risque d'exposition respiratoire (mais aussi cutanée avec ou sans contact direct) augmente, en particulier en cas d'hyperventilation liée à un travail exigeant physiquement. Les risques d'incendie et d'explosion augmentent également puisque les limites inférieures d'inflammabilité et d'explosivité sont plus rapidement atteintes.

L'évolution des risques liés aux agents biologiques et toxiniques apparaît plus contrastée. Selon les agents pathogènes considérés, certaines régions pourraient

être impactées de façon différente. Certes, les risques de développement de nouvelles pathologies liés aux migrations climatiques (humaines, animales, végétales) ou à l'apparition de nouveaux vecteurs (moustiques…) existent, mais à l'inverse certains végétaux ou animaux pourraient disparaître.
Concernant le risque d'**exposition aux rayons UV**, les hypothèses émises actuellement tendent plutôt à une baisse d'ici 2050 : il n'y a pas d'hypothèse forte d'une augmentation des jours de plein soleil et la reconstitution, actuellement en cours, de la couche d'ozone devrait accentuer la protection naturelle assurée par l'atmosphère terrestre. Cependant, la hausse des températures pourrait modifier l'habillement et venir contrecarrer cette amélioration tendancielle.

Dans ses conclusions et recommandations des experts, l'ANSES propose deux mesures :
- la création d'un **observatoire des effets du changement climatique sur la santé des travailleurs**, en recueillant les données météorologiques lors de la survenue des accidents du travail et celles pouvant influer sur les maladies professionnelles afin de collecter le matériau disponible à la réalisation d'études épidémiologiques sur la base de rétro-analyses. Ces études permettraient de préparer les évolutions techniques et organisationnelles nécessaires ;
- la création d'un **programme de recherche** associant les organismes actifs en prévention des risques professionnels et Météo France, visant notamment à effectuer des évaluations quantitatives sur l'impact du changement climatique.

S'il convient d'ores et déjà de sensibiliser les différentes parties prenantes du monde de l'entreprise (dans un sens très extensif) aux effets à venir, une priorité immédiate doit être établie sur la prévention des risques liés à la chaleur, qui apparaît comme étant le facteur le plus rapidement impactant en termes de conditions de travail et de risques professionnels.

Le rapport complet est disponible à l'adresse :
https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA-0216Ra.pdf